
**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-142-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

N° 142/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 08 décembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 décembre 2025

Objet de la délibération :

Assainissement collectif :

Contrat Eau et Climat

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	11
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	70
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	69
- Contre :	0
- Abstention :	1

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le quinze décembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Joel BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STAELMANN, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Maxime GROSHERNRY à Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Nathalie VAN DE WOESTYN à Christophe GARNIER

Suppléé(e)s Didier LAITHIER à Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Jean-Marc CARGNINO, Félix CHOPARD, Louis DAUDEY, Bernadette FAILLENET, Christophe FAIVRE, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

Absent(e)s Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Dans le cadre de son 12^{ème} programme d'intervention, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse propose aux collectivités gestionnaires en matière d'eau potable, assainissement et GEMAPI, des aides financières via la signature d'un contrat appelé Contrat Eau et Climat.

À la suite de la rencontre avec l'Agence de l'eau en juin dernier, il a été proposé aux membres du Conseil d'exploitation de contractualiser sur deux volets distincts dans le cadre de ce contrat :

1. Préservation de la ressource, partage de l'eau, sobriété des usages ;
2. Pollution de l'eau : assainissement et gestion intégrée des eaux pluviales.

Répartition des responsabilités :

- La Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) sera signataire du contrat pour le volet pollution de l'eau ;
- Les syndicats d'eau potable du territoire seront signataires pour le volet préservation de la ressource.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-142-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Enveloppe budgétaire :

L'enveloppe globale allouée par l'Agence de l'eau au titre de ce contrat sera limitée et répartie entre les deux volets.

Durée et programmation :

- Le contrat sera conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa signature ;
- Les actions prévues devront s'inscrire dans ce calendrier triennal ;
- Un projet de plan pluriannuel d'actions a été établi à partir de la maquette présentée lors de la dernière réunion du conseil d'exploitation de la RALL. Il est en cours d'arbitrage auprès de l'Agence de l'eau.

Actions spécifiques :

- Il est proposé qu'une action dédiée à la gestion intégrée des eaux pluviales soit inscrite dans le contrat ;
- Les syndicats signataires du volet "préservation de la ressource" devront également proposer des actions sur 3 ans.

Financement :

- L'Agence de l'eau sélectionnera les actions retenues pour un financement dans le cadre du contrat ;
- Les actions non retenues pourront :
 - Être financées par d'autres dispositifs (ex. : Communes situées en Zone de Revitalisation Rurale – ZRR, ou actions inscrites dans le Programme de mesures du SDAGE) ;
 - Ou être reprogrammées dans un prochain contrat.

Gouvernance :

- Il est proposé qu'une instance de gouvernance soit mise en place, coordonnée par la CCLL.
 - Elle réunirait les élus des structures signataires, deux fois par an.
- Un comité technique assurerait le suivi opérationnel des actions.
 - Il est proposé qu'il soit composé des techniciens des structures concernées.

La Régie Assainissement Loue Lison a travaillé sur un programme d'action à horizon 3 ans basé sur le Plan pluriannuel d'investissement qui a été voté à la dernière réunion de Conseil communautaire du 06 novembre 2025.

Les syndicats d'eau potable ont de la même manière, travaillé sur leur programme d'action et l'ont présenté à l'Agence de l'eau.

L'ensemble des pièces est en cours de rédaction. Le programme d'action de la CC Loue Lison se trouve en annexe 9 de ce document. Il a été approuvé par les membres du Conseil d'exploitation le 08 septembre dernier.

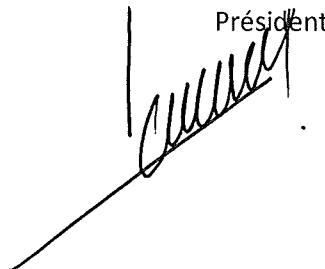
Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés avec 69 voix POUR et une voix d'abstention de M. CHATELAIN :

- Le principe de conclure un contrat Eau et Climat 2026 -2028 avec l'Agence de l'eau et l'ensembles des syndicats d'eau potable du territoire Loue Lison sur les bases décrites ci-dessus ;
- Le programme d'actions et de financements ;
- Et à autoriser le Président de la CCLL à signer ce contrat ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en séance, le 15.12.2025

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-142-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-142-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025